

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	27 (1919)
Heft:	3
Artikel:	Cent grammes de viande, pas davantage!
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-682487

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cipitées les unes contre les autres. C'est là l'origine des fractures de jambes et de cuisses, malheureusement si fréquentes. Bien que les toits des wagons soient parfois soulevés et brisés, la partie supérieure des voitures souffre moins en général; elle est par conséquent moins dangereuse que le plancher.

Un voyageur qui, par trois fois, a subi des accidents de chemin de fer, disait : « C'est toujours le tiers inférieur des wagons qui est le plus malmené. Lors de mon premier accident, j'ai été blessé aux jambes; au second j'ai pu m'élançer dans le filet à bagages, et je suis resté indemne alors que mes compagnons de voyage ont été sérieusement blessés. La dernière fois j'ai pu faire de même; le wagon fut démolé, la toiture soulevée, mais on me retira sain et sauf --- quoique évanoui --- du filet dans lequel j'avais pu me hisser ».

Peu de voyageurs, sans doute, sont des aerobates pouvant, à la force de leurs poignets, aller se nicher au-dessus de la tête des autres, mais tous peuvent lever les jambes, les replier sur la banquette, de façon à courir ainsi moins de risques.

Un ingénieur des chemins de fer conseille par contre de se laisser glisser sous les banquettes, celles-ci formant alors une

sorte de pont protecteur au-dessus de l'individu couché sur le plancher de la voiture. Mais l'accident survient en général si subitement et d'une manière si inattendue, que cette opération offre peut-être plus de danger que de sécurité!

Les Anglais, placides et tranquilles en face du danger, recommandent de rester en place, immobile, en se tenant ferme, en s'arc-boutant, pour supporter le choc. Ils ont observé que les blessures les plus graves proviennent du fait d'être précipité en avant, en arrière ou sur les côtés du wagon; il importe donc de se raidir, de « se caler dans sa place », afin de ne pas être chaviré.

Quoiqu'il en soit, un fait reste certain : les wagons placés dans le milieu du train souffrent moins que les autres accouplés en tête ou en queue du convoi, et dans chaque wagon les places les moins exposées sont au centre de la voiture. Il faudrait donc, pour se mettre le plus possible à l'abri d'un sinistre, en cas de collision ou de déraillement, choisir sa place au milieu du wagon le plus central du train.... Nous connaissons des voyageurs qui pensent à cela et qui prennent leur places en conséquence.

Cent grammes de viande, pas davantage!

Depuis que nous entrevoyons la paix prochaine, nous pensions que les restrictions multiples qui, depuis des années, sont notre lot, allaient peu à peu être levées. Il n'en est rien encore, et nous apprenons au contraire que l'Office fédéral de l'Alimentation sera peut-être obligé de nous imposer des jours sans viande.

La Suisse ne produit pas tout le bétail de boucherie qu'il faut pour nourrir

ses 4 millions d'habitants. Avant la guerre, elle importait un très grand nombre de bœufs, mais cette source a complètement tarî dès 1914. Nos récoltes de foin ont été peu abondantes, les tourteaux nécessaires pour engraisser le bétail font défaut, d'autres raisons encore ont fait diminuer le bétail de boucherie --- moins chez nous cependant que chez les nations belligérantes.

Devant le grand exemple que nous ont donné les Américains qui, *volontairement* ont mis des restrictions à leur alimentation afin de pouvoir ravitailler l'Europe, ne comprendrons-nous pas quel est notre devoir?

Faudra-t-il vraiment, pour nous rendre prévoyants et raisonnables, qu'on nous *impose* plusieurs jours par semaine pendant lesquels nous *devrons* nous priver de viande? N'aurons-nous pas à cœur — afin d'éviter que cette imposition devienne nécessaire — de nous priver volontairement, comme le firent les membres de notre grande République sœur, les Américains?

On nous dit que le but visé sera atteint si, par personne et par jour, nous ne consommons pas plus de 100 à 120 grammes de viande (os, foie, rognons, volaille et

gibier compris). Faisons-le dès maintenant! Montrons à nos autorités que nous sommes capables en Suisse comme ailleurs, comme de l'autre côté de l'Océan, de consentir à un petit sacrifice, et de nous restreindre sans qu'on nous y oblige par une ordonnance fédérale.

En janvier 1919 l'Office de l'Alimentation écrivait: « Nous serons heureux de pouvoir éviter aux commerçants et aux particuliers l'édiction de nouvelles prescriptions, convaincus que nous sommes que le peuple suisse, de même que ses hôtes, saura faire preuve d'esprit de sacrifice et de discipline volontaire. »

Montrons maintenant qu'on peut compter sur nous; ne consommons que 100 grammes de viande par jour, pas davantage!

Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des samaritains. *Communications du Comité central.* — Plusieurs sections ont fait parvenir au Comité central une demande tendant à accorder un souvenir aux samaritains et aux samaritaines qui se sont particulièrement dévoués lors de l'épidémie de grippe. Considérant que c'est une des tâches les plus élevées de l'association de soutenir tous les efforts d'utilité publique de la Croix-Rouge, se rendant compte d'autre part qu'en prêtant leur aide à la population malade, les samaritains ont rempli un devoir humanitaire, le Comité central a estimé qu'il n'était point opportun de remettre un souvenir de reconnaissance à ceux qui l'auraient peut-être mérité, puisque ces samaritains n'avaient fait, en soignant des malades, que leur devoir auquel le titre de samaritains les obligeait moralement.

On a du reste su, de divers côtés et de façon tangible, exprimer aux sections la reconnaissance de la population; c'est ainsi que plusieurs communes ont subventionné des sociétés de samaritains pour leur faciliter l'achat d'ustensiles pour malades ou l'acquisition de matériel d'in-

struction, et que d'autres ont remis des souvenirs personnels à ceux et celles qui s'en étaient rendu dignes.

Les comptes concernant la vente des cartes du 1^{er} août ont été clos; les sections de l'Alliance ont vendu plus de 360,000 cartes, rendant ainsi le plus grand service à une œuvre patriotique.

C'est avec joie que le Comité central voit augmenter le nombre des membres passifs, ce qui prouve qu'on reconnaît de plus en plus l'utilité des samaritains, même dans les sphères officielles. Les autorités suivantes se sont inscrites dernièrement comme membres passifs:

- 1^o Le Conseil d'Etat du canton d'Uri.
- 2^o Le Département militaire valaisan.
- 3^o Le Conseil d'Etat du canton d'Appenzell (Rh.-Ext.)
- 4^o La Direction de police fribourgeoise.
- 5^o Le Département de l'Intérieur du canton de Vaud.
- 6^o Le Conseil d'Etat du canton du Tessin.
- 7^o Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel.

B.